

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ

AFFICHÉ LE 29 SEP. 2022

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 25

N° 1 - Installation d'un nouveau conseiller municipal et élection dans les commissions municipales et divers organismes

Rapporteur :
Jean-François Irigoyen,
maire

Séance du 23 septembre 2022 à 18 heures

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Présents :

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Patricia Arribas-Olano, 2^{ème} adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint
Eric Soreau, 5^{ème} adjoint
Christine Duhart, 6^{ème} adjoint
Laurence Ledesma, 8^{ème} adjoint
Jean-Luc Casteret, 9^{ème} adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Thomas Ruspil, Guillaume Boivin, Serge Peyrelongue, Béatrice Chauffard, Loïc Jouenne, Christine Gonzalo, Pascale Fossecave, Benjamin Marcille, Bruno Garraialde, Manuel de Lara, Isabelle Tinaud-Nouvian, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, Hugo Maillos, conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs :

- Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint, à Jean-François Irigoyen, maire
- Guillaume Colas, 7^{ème} adjoint, à Pascale Fossecave, conseillère municipale délégué
- Delphine de Torregrosa, conseillère municipale déléguée, à Jean-Luc Casteret, 9^{ème} adjoint
- Monique Labattut, conseillère municipale, à Christine Gonzalo, conseillère municipale
- Sylvie Dargains, conseillère municipale, à Thomas Ruspil, conseiller municipal délégué
- Nicolas Charrier, conseiller municipal, à Isabelle Tinaud-Nouvian, conseillère municipale
- Gaëlle Lapix, conseillère municipale, à Manuel de Lara, conseiller municipal

Absents : Noémie Troubat

Date de la convocation : 16 septembre 2022

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Bruno Garraialde a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées.

N°1 – ADMINISTRATION GENERALE

Installation d'un nouveau conseiller municipal et élection dans les commissions municipales et divers organismes

M. le Maire expose :

M. Peio Etcheverry-Ainchart a fait part de sa démission du conseil municipal par courrier reçu en mairie le 29 juillet 2022 transmis à M. le Préfet des Pyrénées-Atlantiques le 23 août 2022.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-4 du code général des collectivités territoriales et de l'article L 270 du code électoral, il convient d'installer son remplaçant à partir de l'ordre de la liste « Herri Berri ».

M. Alain Duclercq premier suivant de la liste et Mme Lamia Horchani deuxième suivante de la liste ont été sollicités pour remplacer M. Etcheverry-Ainchart. Suite à leurs refus express, M. Hugo Maillos a lui-même été sollicité. Il doit donc être installé en tant que conseiller municipal.

Il est également nécessaire de procéder à son élection dans les diverses commissions et organismes suivants devenus incomplets:

- Commission municipale Urbanisme, habitat, stratégie urbaine et mobilités
- Commission municipale Culture, patrimoine et langue basque
- Commission municipale Vie associative, protocole, relations extérieures, port, pêche et patrimoine maritime
- Commission extra-municipale Langue Basque (et comité de pilotage langue basque)
- Commission extra-municipale Fêtes traditionnelles
- Délégué titulaire au Syndicat de la Baie Saint Jean de Luz-Ciboure

Il est proposé au Conseil municipal :

- De procéder à l'installation de M. Hugo Maillos comme conseiller municipal,
- De procéder à son élection dans les commissions et organismes suivants :
 - Commission municipale Urbanisme, habitat, stratégie urbaine et mobilités
 - Commission municipale Culture, patrimoine et langue basque (y compris comité de pilotage langue basque)
 - Commission municipale Vie associative, protocole, relations extérieures, port, pêche et patrimoine maritime
 - Commission extra-municipale Langue Basque
 - Commission extra-municipale Fêtes traditionnelles
 - Délégué titulaire au Syndicat de la Baie Saint-Jean-de-Luz-Ciboure

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « Finances, administration générale et ressources humaines » du 14 septembre 2022,
- Procède à l'installation de M. Hugo Maillos comme conseiller municipal,

- Procède à son élection dans les commissions suivantes :
 - Commission municipale Urbanisme, habitat, stratégie urbaine et mobilités
 - Commission municipale Culture, patrimoine et langue basque (y compris comité de pilotage langue basque)
 - Commission municipale Vie associative, protocole, relations extérieures, port, pêche et patrimoine maritime
 - Commission extra-municipale Langue Basque
 - Commission extra-municipale Fêtes traditionnelles

- Le désigne comme délégué titulaire au Syndicat de la Baie Saint Jean de Luz-Ciboure.

Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

